



## **MOBILITE** durant le

### **BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE EN DROIT**

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes inscrit-e à un séjour de mobilité, et dans ce cadre, vous subirez à la Faculté d'accueil des examens qui seront reconnus dans votre plan d'études aux conditions suivantes :

#### **1. Plan d'études et garantie d'équivalence**

Le plan d'études que vous envisagez de suivre dans l'Université-hôte devra être confirmé ou modifié **dans un délai de 6 semaines** après le début de votre séjour dans la Faculté d'accueil.

Afin de nous permettre de déterminer les équivalences à accorder, vous devez nous transmettre :

- 1) Le tableau de demande d'équivalence, mentionnant les cours choisis dans la Faculté d'accueil pour chaque semestre de mobilité.
- 2) Les descriptifs officiels de ces cours avec la mention des crédits et de la charge horaire dont ils sont dotés.

**N.B. : Les demandes incomplètes ou tardives ne seront pas traitées.**

Ces documents doivent être envoyés aux Conseillères académiques, Mme Bitia BERTOSSA et Mme Caterina GIDARI WASSMER, par courriel (pièces scannées) adressé au secrétariat des étudiants : [secretariat-etudiants-droit@unige.ch](mailto:secretariat-etudiants-droit@unige.ch).

Vous recevrez en retour, par courriel également, un tableau avec les équivalences accordées.

#### **2. Inscriptions aux examens à Genève**

Pendant votre séjour de mobilité, vous avez la possibilité de vous inscrire aux cours et aux examens de la Faculté de droit de Genève, pour les examens auxquels vous souhaiteriez éventuellement vous présenter à Genève. Vous devrez pour ce faire impérativement veiller à respecter la procédure et les délais fixés par notre Faculté pour l'inscription aux cours et aux examens.

Par ailleurs, il vous appartient, si vous souhaitez passer les examens de « **Rhétorique** » et de « **Philosophie et sociologie du droit** » à Genève, durant votre séjour de mobilité ou peu après votre retour, de vous renseigner suffisamment à l'avance sur les conditions particulières d'inscription à ces examens, auprès des personnes responsables de ces enseignements. Ceci est valable pour tout autre enseignement comportant des conditions d'inscription particulières.

### **3. Correspondance**

Votre adresse e-mail universitaire reste une voie de communication officielle. Veillez à la consulter régulièrement, ou la dévier sur une adresse que vous consultez régulièrement.

Si vous souhaitez que le courrier émanant de l'Université vous soit envoyé à votre adresse de mobilité, vous devez effectuer le changement d'adresse sur le portail de l'Université et faire de même lors de votre retour définitif à Genève.

La Faculté vous souhaite un fructueux séjour de mobilité.

Le Doyen

Annexe : ment.